

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission permanente de l'urbanisme et de la mobilité chargée d'étudier le **PREAVIS MUNICIPAL 2021 / 2026 N°28**, demande d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Laurence	Bermejo-Dubois	excusée le 17.01 et 21.02.2023
Messieurs	Philippe	Rosset	excusé le 17.01.2023
	Guy	Morier-Genoud	
	Paul	Celeschi	excusé le 17.01.2023
	Giovanni	Troccoli	
	Claudio	Capriati	
	Frédéric	Schmalz	excusé le 17.01.2023 (dém. le 21.02)
	Hubert	Silvain	excusé le 28.02.2023(nouv. le 21.02)

S'est réunie le 17 janvier, 21 et 28 février 2023.

Madame la Municipale Margareth Ruchti et le chef de service Monsieur Christophe Cotting étaient présents lors de la séance du 17 janvier 2023, la Commission les remercie pour leurs réponses qui ont été retenues convaincantes.

PREAMBULE

La demande de crédit d'étude présentée par la Municipale mentionnée précédemment, est claire et justifiée dès lors que ce projet complète le réaménagement de l'axe routier amorcé avec la partie au nord des voies CFF, puis suivi par le réaménagement de la rue du Temple et l'arrivée à la Grand-Rue.

Trois niveaux d'interventions sont mentionnés dans le contenu du préavis :

- 1. Passage inférieur sous les voies CFF pour la mobilité douce et remplacement des services ;*
- 2. Remplacement de tous les collecteurs communaux, dont les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, la conduite de gaz et l'éclairage public ;*
- 3. Réaménagement complet de la chaussée sur ce tronçon en vue d'une mise en zone 30 km/h.*

Après avoir remplacé les collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles ;

Après avoir remplacées tous les services et réaménagé le tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, depuis l'amont des voies CFF jusqu'au carrefour avec l'avenue du Jura ;

Après avoir remplacé tous les services et réaménagé le tronçon entre la Grand-Rue et le carrefour avec les Buttes ;

Le présent préavis permettra de finaliser l'étude de réaménagement de la chaussée du tronçon entre le passage inférieur sous les voies CFF, la Rue du Temple et finalement la proximité de la Grand-Rue.

DESCRIPTION DU PROJET

L'adaptation du passage inférieur sous les voies CFF permettant d'améliorer le confort et la visibilité des piétons et des cyclistes accolés au passage routier, route des Quatre-Commune, demande une coordination complexe avec les responsables des CFF pour les mesures de sécurité à mettre en place. Il faut préciser que la largeur du passage ne sera ni élargie ni modifiée dans ses dimensions.

S'agissant des réseaux souterrains il a été prévu la rénovation de ces derniers par le biais du :

- Remplacement des collecteurs d'eaux claires sous dimensionnés qui pourront collecter les eaux claires du PQ le Rosey, validé par une convention prévoyant une participation de Fr. 265'000.00.
- Remplacement du collecteur des eaux usées.
- Remplacement de la conduite de gaz existante et pose d'une conduite principale de moyenne pression, posée en parallèle, permettant de sécuriser l'alimentation du centre-ville.

Il a été indiqué aussi que les autres services (Sidere, Swisscom, UPC, Romande Energie) adapteront ou procéderont aussi à des remplacements de leur réseau de distribution en profitant de ces travaux.

Enfin l'éclairage public sera revu et mis en conformité selon le plan lumière.

ASPECTS DE MOBILITÉ

Concernant ces mesures, un des objectifs du projet, comme il l'a été précisé dans le préambule est qu'à la fin des travaux, le tronçon de la route des Quatre-Communes, actuellement en zone 50 km/h, depuis le giratoire de Général-Guisan jusqu'à la Grand-Rue (englobant la rue du Temple) passera en zone 30 km/h. En insérant ce tronçon dans une vision plus large de mesures concrètes prévues par le plan de mobilité.

La sécurisation des usagers et notamment des élèves, compte tenu de la proximité des écoles et la mise en zone 30 km/h, sera garantie par une attention particulière destinée aux travaux d'aménagements de la surface de la chaussée permettant la modération de la vitesse qui ne sera pas effectuée par le biais de chicanes (comme il l'a été fait dans le passé pour le déclassement et aménagement de la rue du General Guisan).

Ces aspects seront développés et permettront la clarification de la question du stationnement et, de manière générale, l'amélioration de la perception de l'espace public.

Par ailleurs à l'extrémité du projet il a été intégré un passage piétonnier, creusé dans le talus des voies CFF.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu de la récente et nouvelle labélisation « *Cité de l'énergie* » et des objectifs de la Commune, un bilan carbone des travaux devraient faire partie de l'étude ainsi que des mesures concrètes comme l'application de liants et des techniques bas carbone sur les diverses portions de la chaussée.

En outre, dans le cadre de la mise en soumission selon les règles des marchés publics (AIMP) et s'agissant de la contribution des soumissionnaires au développement durable, lors de l'appel d'offre, pour le choix des entreprises, il serait souhaitable de faire usage, dans toute la mesure du possible, du nouveau questionnaire intégré au Guide Romand de marchés publics (en tant qu'annexe Q5).

VOEUX DE LA COMMISSION

En considérant les adaptations et remplacement de divers réseaux de distribution prévus par les travaux décrits dans le présent préavis, la Commission (CPUM) souhaite que la Municipalité intègre dans son étude un élément complémentaire.

En effet, la Municipalité développe actuellement sa vision sur le déploiement de nouveaux réseaux thermiques comme alternative aux sources fossiles qui alimentent aujourd'hui les bâtiments du territoire de la Commune de Rolle. C'est ainsi une excellente opportunité d'ajouter cet axe de réflexion dans l'étude.

Enfin la Commission demande qu'un préavis d'étude avec un volet mobilité aussi important soit porté également par la municipale en charge dudit dicastère et à ce sujet souhaite dans le futur une collaboration plus fluide intégrant aussi la CPUM plus dans le détail.

Au vote, le préavis est accepté à l'unanimité des présents de la Commission.

CONCLUSION

En conclusion, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis 2021-2026 / N°28 de la Municipalité du 21 novembre 2022,
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

D é c i d e

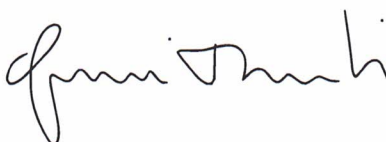
1. Adopte le préavis municipal 2021-2026 / N°28 relatif à la demande de crédit d'étude pour le réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous voies CFF ;

2. Accorde un crédit de Fr. 375'000.00 pour la réalisation de ces études ;
3. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4600.504013 « réaménagement route des Quatre-Communes-Temple-voies CFF » ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
5. Autorise la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 2 ans.

Au nom de la Commission



Le Président
Philippe Rosset



Le rapporteur
Giovanni Carlo Troccoli

Rolle, le 28 février 2023